

SOMMAIRE

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 février 2003	p. 2
Rapport moral.....	p. 3
<i>(Père Gérard, cistercien, Abbaye de Bellefontaine, Président de l'association Monastic)</i>	
Comptes de fonctionnement et bilan au 31 décembre 2002	p. 7
Budget prévisionnel pour 2003	
<i>(Sœur Marie Dominique, cistercienne, Abbaye de Cabanoule)</i>	
Présentation des réponses au questionnaire « Bilan et Prospective » de Monastic ..	p. 9
<i>(Monsieur Philippe Mignotte, membre d'honneur de l'association Monastic)</i>	
Panorama sur l'actualité de la CAVIMAC	p. 11
<i>(Monsieur Buffin, directeur de la CAVIMAC)</i>	
Présentation de l'ASIM (Alliance Santé Inter Monastères)	p. 13
<i>(Sœur Christine Marie, clarisse, Nantes)</i>	
Présentation du Club d'achats et de référencement « Le Cèdre »	p. 15
<i>(Messieurs Eric Chevallier, Directeur-Fondateur, et François Robin, Délégué régional)</i>	
Présentation du « Lien des Monastères pour le Commerce » (LMC)	p. 17
<i>(Père Gérard, cistercien, Abbaye de Bellefontaine, Président de l'association Monastic)</i>	
Rapport de la Commission Monastique Administrative.....	p. 18
<i>(Frère Mathias, bénédictin, Abbaye de la Pierre qui Vire)</i>	
Rapport des activités de la Commission Commerciale	p. 20
<i>(Sœur Marie-Noël, cistercienne, Abbaye d'Echourgnac)</i>	
Compte rendu du groupe des communautés fabriquant des hosties.....	p. 21
<i>(Sœur Marie Dominique, carmélite, Saint Germain en Laye)</i>	
Compte rendu du groupe des fromagers	p. 22
<i>(Père Bernard Marie, cistercien, Abbaye du Mont des Cats)</i>	
Homélie.....	p. 23
<i>(Père André Ardouin, bénédictin, Abbaye de Ligugé, Vice-Président de Monastic)</i>	
Invitation à l'Assemblée Générale du mercredi 4 février 2004	p. 24
Adresses utiles	pages I à IV
Pages en couleur, au milieu du cahier	

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ASSOCIATION MONASTIC

Paris, Centre Sèvres, 4 Février 2003

L'Assemblée Générale annuelle de l'Association « Monastic » s'est tenue à Paris, au Centre Sèvres, le mardi 4 février 2003, de 9 h 30 à 16 h 40. Le nombre de participants était à peu près le même que l'an dernier (112 pour cette année), malgré un nombre d'inscrits moins élevé. Les réunions se sont tenues dans l'auditorium du Centre Sèvres, toujours aussi apprécié.

La journée a débuté par le rapport moral de Père Gérard, Président (voir page 2), suivi de la présentation des comptes de fonctionnement et du bilan pour 2002, présentés par la nouvelle trésorière, Sœur Marie Dominique, cistercienne de Cabanoule (voir page 6). Ces rapports, ainsi que le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2002 ayant été approuvés à l'unanimité, l'assemblée a alors procédé aux votes pour le renouvellement partiel des membres du bureau, conformément aux statuts de l'Association.

Les membres démissionnaires étaient : Père Germain Leblond, bénédictin de Chauveroches, Père Thomas, cistercien de la Trappe, et Mère Marie Claire, cistercienne de Chambarand, qui a fait partie des membres fondateurs. L'assemblée l'a chaleureusement remerciée pour ses années de présence au Conseil d'administration de l'association.

Le nombre de votants, présents ou représentés, était de 118. Ont été élus :

Frère Mathias, bénédictin, Abbaye de la Pierre qui Vire (116 voix)

Père Bernard Marie, cistercien, Abbaye du Mont des Cats (115 voix)

Sœur Jean Baptiste, bénédictine, Abbaye de Pradines (114 voix).

Le temps nécessaire au dépouillement des votes a été utilement employé par Philippe Mignotte, membre d'honneur de Monastic, pour présenter les réponses à un questionnaire sur le bilan et les perspectives d'avenir pour l'Association (voir page

8). Aussi bien du côté du bilan des activités déjà existantes, que de celui des pistes nouvelles, il semble bien que l'Association Monastic réponde à un besoin et soit unanimement appréciée.

Divers rapports de commissions se sont ensuite succédés jusqu'à la fin de la matinée : Frère Mathias, pour la Commission Monastique administrative (voir page 17), Sœur Marie Noël, cistercienne d'Echourgnac, pour la Commission Commerciale (voir page 19), Sœur Marie Dominique, carmélite de Saint Germain en Laye, pour le groupe des communautés qui fabriquent des hosties (voir page 20), Père Bernard Marie, pour les « fromagers » (voir page 21).

La messe et le repas nous ont ensuite réunis chez les Lazaristes, toujours dans la rue de Sèvres. La messe était présidée par Père André Ardouin, qui a donné l'homélie (voir page 22).

La reprise, à peu près dans les temps, a été fort dynamique, avec Messieurs Eric Chevallier et François Robin, du club d'achats et de référencement « Le Cèdre » (voir page 14). Monsieur Buffin, directeur de la CAVIMAC, leur a succédé, pour présenter diverses questions d'actualité, ce qu'il a fait avec beaucoup d'humour (voir page 10). Puis Sœur Christine Marie, clarisse de Nantes, a présenté l'Alliance Santé Inter Monastères (voir page 12). Et nous avons terminé la journée par une très rapide présentation de « LMC » (« Lien des Monastères pour le Commerce » - voir page 16), une petite structure créée récemment pour la commercialisation par les magasins de monastères de « compléments alimentaires ».

Le présent « Dossier vert » vous donne l'essentiel des interventions de la journée, et nous vous invitons pour l'année prochaine, le mercredi 4 février 2004, au même endroit.

RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2002

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE "MONASTIC" :

Mardi 4 Février 2003

Bienvenue à tous et à toutes pour cette assemblée générale de l'association Monastic. Nous sommes ici environ 110 actuellement, de nouveau réunis dans cette belle salle du Centre Sèvres. Les moines et moniales ici présents représentent 85 communautés environ.

Je remercie tous les autres qui sont venus à notre assemblée ; ils montrent ainsi l'intérêt qu'ils portent à notre association : la Fondation des monastères, représentée par Madame Beauchesne, devenue secrétaire générale depuis le départ de Madame Estrangin, et Madame Tantardini, qui la seconde ; le Service des Moniales (sa présidente, Mère Chantal et la secrétaire, Mère Pia) ; les magasins d'artisanat monastique (Paris, Lille, Lyon, Rennes Bordeaux et Toulouse). Je salue aussi nos amis de toujours Messieurs Mouret de Lotz et Philippe Mignotte (que je remercie pour ce qu'il nous donnera tout à l'heure), Madame Frédérique Bernaert, de la Mutuelle Saint-Christophe. Nous comptons aussi parmi nous le Père Martin Neyt, de l'Alliance Inter Monastères, et Frère Henri Vignau, secrétaire général de la C.S.M.F. Et si j'en oublie certains, qu'ils veuillent bien me le pardonner et sachent qu'ils sont cordialement accueillis par toute la famille monastique.

I. - Programme de la journée.

Un mot sur le programme de la journée. Je n'ai reçu aucune demande pour mettre un autre point à l'ordre du jour. Nous nous en tiendrons donc à ce qui a été annoncé.

Ce matin, après ce rapport moral et son approbation, nous aurons à approuver le compte rendu de l'Assemblée Générale 2002 et les comptes présentés par la trésorière, Sœur Marie Dominique. Nous procéderons ensuite aux élections pour le renouvellement du conseil d'administration. Pendant le dépouillement des votes, Philippe Mignotte présentera les résultats de l'enquête que nous vous avons proposée, sur « bilan et prospective pour l'association Monastic ». La fin de la matinée sera bien remplie avec les comptes rendus des diverses commissions.

Il sera alors 11 h 50 environ. La messe commencera à 12 h 15 chez les Lazaristes. Les prêtres qui désirent concélébrer se rendront directement à la sacristie. Merci à Sœur Marie-Josèphe, bernardine de Saint André (Notre Dame de la Plaine), d'avoir

accepté de préparer cette liturgie. Pour les prochaines années, nous essaierons de constituer une petite équipe pour que ce souci ne repose pas toujours sur les mêmes. Le repas chez les Lazaristes suivra l'eucharistie (pas avant 13 h 00 probablement), et nous reprendrons ici à 14 h 15 très précises.

En début d'après-midi, Monsieur François Robin, de l'Association « Le Cèdre » (groupement d'achats), nous en présentera le fonctionnement. Il sera suivi par Monsieur Buffin, de la CAVIMAC, qui nous parlera de questions actuelles, et en particulier de l'APA (aide personnalisée à l'autonomie). Enfin, nous terminerons la journée par la présentation de deux formes d'entraide entre les monastères, LMC (Lien des Monastères pour le Commerce), d'une part, et l'ASIM (Alliance Santé Inter Monastère), d'autre part. Tout ceci devrait nous amener aux environs de 16 h 30. Nous vous serions bien reconnaissants de ne pas nous quitter avant.

II. - État de l'Association et des Commissions.

1.- Les membres

L'association compte actuellement 221 communautés membres, dont 12 hors de France (224 et 12 en 2002). 130 ont signé des contrats d'utilisation de la marque (8 hors de France). Nous avons enregistré cette année un nouveau départ pour cause de fermeture (Kerbénéat), et l'arrivée d'un nouveau membre (le Carmel de Micy-Orléans). D'autres communautés ont préféré se retirer (Sainte Marie de la Source, à Paris, et les Bénédictines de Liège, en Belgique).

2. Conseil d'administration et commissions

Nous allons donc procéder aujourd'hui au renouvellement du conseil d'administration. Plusieurs membres ont suspendu leur participation avant même la fin de leur mandat (Père Germain, de Chauveroché, et Père Thomas, de La Trappe). D'autres nous quittent maintenant : Mère Marie-Claire, de Chambarand, Sœur Marie-Dominique, cistercienne de Cabanoule, qui a été élue lors de l'assemblée générale de l'an dernier pour remplacer sœur Benoît, de Jouarre, a été ensuite élue comme trésorière de l'association au cours de la réunion du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale de 2002.

Nous remercions la Mère Prieure du Bec Hellouin d'avoir bien voulu accepter que sœur Marielle participe aux travaux de la Commission commerciale pour une durée de trois ans. Il n'y a pas eu d'autres changements dans les commissions cette année.

Le groupe des communautés qui fabriquent des hosties poursuit assidûment son travail. La coordination est assurée conjointement par Sœur Marie-Dominique, du Carmel de Saint Germain en Laye, et secrétaire de Monastic, et Sœur Marie-Bénédicte, de Sainte Croix de Poitiers.

III. - Activités du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises : le 6 février, les 18 et 19 juillet, et le 10 octobre 2002. Vous avez pu trouver des échos du travail accompli dans les différents « Monastic Informations ». Il est inutile d'y revenir ici.

IV. - Formation

L'effort pour la formation se maintient. En 2002, nous n'avions pas prévu de session en comptabilité. Il pourra y en avoir à nouveau lorsqu'il y aura des demandes.

L'an dernier aussi, la commission commerciale a organisé une session pour les magasiniers ; vous en aurez des échos dans le compte rendu. Ce groupe, se prenant en charge, organisera lui-même une session pour les libraires au mois d'octobre.

Par ailleurs, le 26 novembre a vu se réunir dans une salle du Centre Sèvres une soixantaine de moines et moniales qui ont bravé les grèves de transport et les manifestations pour recevoir des informations sur « les interlocuteurs de l'économiste ». La journée a été répartie entre trois intervenants, qui ont tous fourni un important travail de préparation : Père André (Ligugé), pour les commissions de sécurité (sécurité incendie), Sœur Marie Noël (Échourgnac), avec la présentation de la DGCCRF, et de la DSV, Sœur Marie Christine (Limon), pour des questions sociales. Frère Mathias (la Pierre qui Vire), qui avait aussi accepté de participer, en a été empêché pour raison de santé. Les différents textes seront aimablement publiés par la Fondation des Monastères, que nous remercions pour cela et pour toutes les autres aides qu'elle nous apporte. Le travail qui a été accompli pour cette journée est un travail de fond, qui pourra rendre service aussi dans sa forme écrite.

Cette « journée de novembre » est toujours organisée en fonction de besoins précis. À vous de nous dire ce que vous en pensez et de nous proposer des sujets.

La formation est l'un des moyens que nous pouvons mettre en œuvre pour nous permettre de

progresser de manière durable dans nos activités économiques. N'hésitez pas à nous manifester vos besoins, et nous essaierons d'y répondre de notre mieux.

V. - Relations avec les A.T.C. et Fondation des Monastères

Le président de Monastic continue toujours de participer au conseil d'administration de l'ATC de Paris-Lyon-Toulouse-Rennes. C'est un lieu qui touche de très près à l'économie de nombreux monastères.

Quant à la Fondation des Monastères, elle est toujours prête à nous aider dans les diverses opérations que nous lançons, pour la formation, ou pour faire connaître les produits Monastic. Désormais, les réunions du conseil d'administration se tiennent dans ses nouveaux locaux, rue Dutot. C'est une occasion de se connaître mieux et d'échanger sur des questions en cours.

VI. - Autre relation

Vous aviez tous reçu, l'an dernier, avec le « dossier vert », le questionnaire du WWF (*World Wild Foundation for Nature*) sur nos relations avec la protection de l'environnement, qui nous avait été présenté à l'assemblée générale par le Père Martin Neyt. Nous n'avons pas encore d'écho des réponses à ce questionnaire (une trentaine sont parvenues au WWF). Toutefois, les relations avec cette association se sont poursuivies cette année, notamment sous la forme de la participation à une réunion sur les points d'attention pour réaliser une construction écologique.

VII. - Communication externe

En faisant le bilan de toutes les opérations de communication réalisées depuis six ans, je m'aperçois que l'effort a été important dans ce domaine. On ne peut jamais mesurer l'impact réel de tout cet investissement, et il est bien connu qu'il s'agit d'un « labourage » à long terme. Je me permets de vous rappeler brièvement :

- le catalogue,
- la participation au Salon Religio en 2001,
- l'impression de calendriers et de sacs avec le logo et le nom de la marque,
- le site internet,
- la présentation de ce site à l'occasion d'un forum en novembre dernier,
- et bientôt, une nouvelle opération, à la fois pour faire connaître le site, pour relancer l'intérêt vis-à-vis de l'association en tant

que telle, et pour toujours faire mieux connaître les monastères.

1. Marque Monastic et logo

La trésorière, qui assure aussi la fourniture en logos pour ceux qui ont besoin de renouveler leurs stocks de rouleaux, a dû procéder à un retraitage des logos de petit format. Il reste toujours des logos en tissus, pour les ornements ou la confection, et, aussi les logos autocollants au grand format, qui ont été faits à la demande de certaines communautés, et personne n'en commande jamais !

2. Site Internet

Le site Internet est en ligne depuis juin dernier. À titre indicatif, voici quelques chiffres : les produits et les services représentent plus de 750 lignes (en comptant une « ligne » par produit ou service). Sur ces 750 lignes, près de 400 font référence à des produits ou services dotés du logo. Par ailleurs, avec ou sans le logo, 118 produits sur 613 sont disponibles directement en vente en ligne, ou avec un bon de commande à imprimer – soit 20 % des produits ! Par ailleurs, autre chiffre inattendu, 80 % des communautés ont un site internet qui parle d'elles, que ce soit leur site propre ou celui de leur diocèse.

Vous vous rappelez peut-être que le site a été conçu à partir du catalogue. Toutefois, nous avons ajouté plusieurs éléments, par rapport à ce qui se trouvait dans le catalogue : les magasins et librairies monastiques, qui sont classés dans les services, et aussi l'accueil. L'ensemble constitue une présentation des monastères qui n'a pas d'équivalent pour l'instant, même si elle reste succincte.

Nous avons commencé à collecter les statistiques de fréquentation du site depuis septembre. Nous constatons que les visites augmentent régulièrement, sans avoir procédé à une réelle opération de lancement pour l'instant. De même, le référencement du site n'a pas encore été réalisé, mais en demandant « Monastic » dans les moteurs de recherche français, c'est notre site qui arrive en premier.

Aux « pages statiques » concernant la présentation de l'association, les liens avec d'autres sites, la présentation des monastères, les produits, les services et l'accueil, s'ajoutent, d'une part, une petite bibliographie sur les monastères, les produits ou l'accueil – en particulier de belles publications récentes dont nous avons eu déjà l'occasion de vous parler – et aussi un « agenda », où sont mentionnées les expositions-ventes des ATC, et même, en son temps, la fête de Noël, avec une invitation à aller célébrer la messe de Noël dans un monastère. Dans un proche avenir, cette page

servira aussi à annoncer les années centenaires (pour cette année : le 450^e anniversaire de la mort de Sainte Claire), et à mettre en valeur tel ou tel produit. Si vous désirez proposer une présentation, nous vous demandons seulement deux choses : aller voir sur la page ce qui a déjà été fait, et nous fournir un texte et des photos. Tout le reste est gratuit pour le demandeur.

Pour que le site soit tenu à jour régulièrement, nous vous demandons de nous tenir informés de tout changement qui intervient dans vos activités, ou dans vos coordonnées. Les mises à jour sont prévues vers le 15 de chaque mois. Jusqu'à présent, c'est la secrétaire de Monastic, vaillante et efficace, qui les communique à l'entreprise chargée de l'entretien du site. Elle vous sera très reconnaissante si vous lui envoyez un petit courrier pour donner vos réactions.

3. Lancer le site et faire connaître Monastic

Pour faire connaître ce site, et donc les produits des monastères, le bouche à oreille fonctionne déjà, mais nous avons aussi préparé un livret de 16 pages (format d'un CD – c'est la mode !), pour présenter le site, en même temps que la marque, les produits, l'association et les monastères en général. Il sera diffusé principalement par deux canaux : les lieux de vente de produits monastiques qui en ont fait la demande, et les personnes à qui nous avons expédié un catalogue par correspondance et dont nous avons conservé l'adresse (environ 4000). Pour cette opération, nous avons fait appel au cabinet *BD Consultant*, dont le directeur, Monsieur Bruno Dardelet, est venu à notre assemblée de 2001 nous parler de la *Boutique de Théophile*. Le tirage des livrets sera de 70000 exemplaires. Il sera financé par *Monastic* (nous avons un peu d'avance dans notre trésorerie), aidée de l'ATC de Paris et de la *Fondation des Monastères*. Nous les en remercions.

Par ailleurs, notre active secrétaire s'est constitué un fichier d'adresses électroniques et elle envisage de faire une sorte de mailing à ces adresses. Pensez-vous qu'il vous serait possible, si nous vous transmettons le contenu de ce message, de le répercuter à votre tour à tout votre carnet d'adresses électroniques ?

Le même message, texte et photos, pourrait aussi être transmis dans les lettres aux amis, les circulaires, les bulletins, etc., mais je ne suis pas sûr que cela convienne à tous. Merci de nous faire savoir ce que vous en pensez de ces projets.

4. Autres moyens publicitaires

Le livret de 16 pages qui va sortir ne remplacera pas le catalogue, qui n'a pas d'équivalent pour l'instant autre que le site Internet. Les frais engagés dans toutes ces opérations et le temps disponible, ne nous permettent pas d'envisager l'édition d'un nouveau catalogue. Le site Internet suffira-t-il ?.

En ce qui concerne la vente des sacs *Monastic*, cette opération est désormais totalement prise en charge par Père Patrice, de Saint Benoit-sur-Loire, que nous remercions vivement, ainsi que son Père Abbé et sa communauté. Un bon de commande vient de vous parvenir à nouveau, pour lancer l'utilisation de pochettes papier pour cartes ou autres petits objets. Vos réponses à notre sondage avaient en effet montré qu'on pouvait envisager d'en faire imprimer. Nous en profitons pour vous proposer à nouveau les sacs déjà imprimés l'an dernier, et qui sont en stock à Fleury. Et vous savez aussi que vous pouvez toujours vous adresser à Père Patrice sans attendre que vous parvenne le bon de commande.

Rien de nouveau du côté des affiches. L'ancienne affiche est toujours disponible. Le logo et le texte « ce logo indique qu'un produit vient d'un monastère », sont en bleu sur fond blanc. Le problème pour en imprimer une nouvelle reste toujours la quantité à prévoir pour que les prix restent raisonnables.

5. Forum « Terre de Vie »

En novembre 2002, nous avons été contactés par les organisateurs d'un forum « Terre de Vie », qui se tenait à la Mairie du 6^e arrondissement de Paris les 29, 30 novembre et 1^{er} décembre. Il s'agissait de figurer dans un « cyberspace », c'est-à-dire un endroit où plusieurs ordinateurs étaient rassemblés, et où chacun d'entre eux présentait un site Internet. Nous avons réussi à trouver suffisamment de bénévoles pour assurer les permanences sur trois jours, en particulier Monsieur Philippe Mignotte, Monsieur et Madame Carrega, de l'ATC de Paris et d'autres ; nous les remercions tous pour

leur disponibilité. Le forum a malheureusement été assez peu fréquenté – le transfert des cendres d'Alexandre Dumas mobilisait notamment l'attention du public, le même jour dans un quartier proche. Cette expérience a tout de même permis la mise au point du site, et, d'après les statistiques, le nombre de visiteurs sur le site montre une hausse sensible en novembre.

VIII. – Communication interne

Pour les membres de l'association, nous continuons toujours à éditer un dossier vert à la suite de chaque assemblée générale pour en donner le compte rendu et fournir certaines informations générales concernant l'association. Lorsque la matière récoltée est assez abondante, nous publions un *Monastic* informations. Ces documents sont lus en général, mais pas toujours par les personnes concernées par les sujets. N'hésitez pas à les faire circuler dans votre communauté. Ces derniers temps, nous avons constaté davantage de demandes pour des publications de « petites annonces » : c'est une bonne façon de pratiquer une entraide fraternelle, et nous nous en réjouissons.

Nous avons aussi continué cette année à vous envoyer quelques « *Monastic* infonet », en particulier pour des mises en garde. Il y aurait sans doute d'autres façons d'utiliser avec profit les possibilités d'Internet. N'hésitez à nous faire part de vos suggestions et à nous communiquer vos coordonnées

Conclusion

Nous pouvons constater que notre association reste bien vivante. Le renouvellement du conseil va encore lui donner un nouvel élan, pour toujours mieux servir les communautés membres, et peut-être, par-delà aussi, la vie monastique elle-même

*Frère Gérard, ocso,
Abbaye de Bellefontaine,
Président de l'Association*

PRÉSENTATION DES COMPTES

BILAN 31/12/2001

ACTIF		PASSIF	
Stocks	2 286,74	Report à nouveau	27 150,90
Effets à recevoir	108,51	Résultat de l'exercice	10 673,88
Livret	27 681,87	Effets à payer	8 478,08
Disponibilités	16 225,74		
	<hr/>		<hr/>
	46 302,86		46 302,86

COMPTES D'EXPLOITATION

ANNEE 2002

CLASSE 6

Frais de secrétariat et circulaires	2 914,55
Logos	1 250,10
Internet	12 622,60
Publicités diverses	515,75
Frais de réunions	2 697,01
Frais de voyages	2 995,68
Frais postaux	1 895,07
Valeur d'entretien	4 600,00
Charges financières	58,10
	<hr/>
	29 548,86

CLASSE 7

Vente de logos	940,07
Sessions	2 304,00
Cotisations	16 819,99
Revenus financiers	903,27
Dons	242,50
	<hr/>
	21 209,83

Déficit de l'année : 21209,83 - 29 548,86 = - 8 339.03

BILAN 31/12/2002

ACTIF		PASSIF	
Stocks	2 629,26	Report à nouveau	37 824,78
Livret	26 385,14	Résultat de l'exercice	- 8 399,03
Compte SG	308,22		
CCP	103,13		
	<hr/>		<hr/>
	29 425,75		29 425,75

BUDGET PREVISIONNEL

ANNEE 2002

CLASSE 6

Frais de secrétariat et circulaires	2 914,55
Internet : Forfait et mise à jour	3 344,00
Publicités / Livret BD Consultant-M.DARDELET	18 600,00
Frais de réunions	2 697,01
Frais de voyages	2 995,68
Frais postaux	1 895,07
Valeur d'entretien	4 600,00
Charges financières	58,10
	<hr/>
	37 104,41

CLASSE 7

Vente de logos	940,07
Sessions	2 304,00
Cotisations	16 819,99
Revenus financiers	450,00
Dons : Fondation des Monastères et autre ?	?
	<hr/>
	20 514,06

Nous pensons assurer sur le travail des livrets-publicité BD Consultant 9 000.00 € environ. La Fondation des monastères et autres vont nous aider : une aide de 10 000.00 € serait bienvenue.

ENQUETE SUR LES SERVICES APPORTES PAR MONASTIC ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Résultats présentés par Philippe Mignotte

Les prestations utilisées

L'écoute du président : 1	
La disponibilité souriante de S. Myriam : 1	
Les réunions d'information : 1+1+1+1+1+1+1+1+1+1+1	= 11
Les Monastic Informations : 1+1+1+1+1+1+1+1 = 8	
Les comptes-rendus des commissions : 1+1+1+1+1+1+1+1+1	= 9
Le travail de la CMA : 1+1+1+ (guide fiscal)1+1	= 5
Des renseignements administratifs : 1+1+1+1+1+1+1	= 7
Des renseignements fiscaux : 1+1+1+1	= 4
Des renseignements juridiques : 1+1+1+1+1	= 5
Des renseignements commerciaux : 1+1+1	= 3
Des renseignements financiers : 1	
Des renseignements ponctuels : 1+ (trouver du travail)1 + (TVA, ascenseurs, assurances, sécurité, comptabilité)1	= 3
Le groupe des magasins : 1+1+1+1+1+1	= 6
Le groupe des hosties : 1+1+1	= 3
Le groupe des fromagers : 1	= 1
L'assemblée générale : 1+1+1	= 3
L'expertise d'un produit : 1	= 1
Les mises en garde : 1+1	= 2
L'aide pour l'atelier "GIAA" (voir Monastic info n° 38) : 1	= 1
Des liens fraternels : 1+1+1+1+1+1+1	= 7
L'ouverture d'esprit que cela apporte : 1+1	= 2
Le fichier d'adresses : 1	= 1
Le site Monastic : 1(pour des adresses)+1+1+1+1+1+1	= 7
Le catalogue (consultation et envoi) : 1	= 1
Le logo (utilisation + sacs, affiches) : 1+1+1+1+1+1	= 6
Des idées de nouveautés à mettre en œuvre ... lorsque possible : 1+1	= 2

ATTITUDE

Sensibilisation de tous aux conséquences générales ... d'une décision particulière
Ouverture hors de France pour échanges commerciaux (achat et vente)

ADMINISTRATION

Dégager une attitude commune face à l'administration
Un travail sur la fiscalité (avec les cellériers; contrôle fiscal)
Un guide sur la réglementation (locaux recevant du public)

COMMUNAUTE

Quel avenir :vieillesse, protection sociale, santé, collaboration inter-ordre, ...
L'accueil monastique
La valeur d'entretien
L'assurance des postulants, novices, ...
L'emploi de laïcs en communauté
Une étude sur l'image des produits monastiques
La répartition de l'utilisation des ressources (entretien de bâtiments, placements, aide salariée, ...)
Aide pour la rénovation du monastère
Réflexion sur l'écologie

INFORMATION

Une formation au métier d'économiste
Des stages spécialisés : ressources humaines, créativité, gestion, compta, juridique, fiscalité, marketing, informatique, logiciel, musique.
Des informations financières et économiques dont macroéconomie
Des renseignements sur des entreprises analogues

OUTILS

Une liste de conseillers (architecte, juriste, archiviste)
Une bourse des compétences "inter-monastiques" (sous-traitance, conseils)
Un groupe "vêtements liturgiques"
Une harmonisation des prix de vente dans les magasins monastiques
Un état des magasins vendant des produits monastiques
Etude de marché sur les artisanats viables
Energies renouvelables dans le monastère

DIVERS

Des conseils informatiques
La recherche de matériel
Les réflexions de la commission d'éthique

PANORAMA SUR L'ACTUALITE DE LA CAVIMAC

Présenté par Monsieur BUFFIN

Plusieurs points sont susceptibles de faire l'objet de modifications pour l'année 2003 :

➤ **ASSURANCE MALADIE :**

En assurance maladie, les décrets d'application du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2002 devront paraître dans le courant du 1^{er} trimestre 2003 et mettront en place l'assurance invalidité qui sera désormais liquidée dans des conditions proches de celles du Régime Général : en deçà de la pension d'invalidité accordée lorsqu'un assuré est reconnu totalement invalide, la CAVIMAC pourra servir une pension d'invalidité accordée au taux partiel.

Les collectivités seront destinataires des informations dès que les textes réglementaires seront parus.

Le Directeur de la CAVIMAC renouvelle des excuses pour les retards qui ont affecté les remboursements des prestations maladie en 2002 et qui sont maintenant à peu près résorbés. Il indique que par rapport à 2001, le nombre de dossiers traités a augmenté de 37,89% et les dépenses de 13%.

➤ A compter du 14 avril 2003, les assurés de la CAVIMAC qui sont en même temps sociétaires de la Mutuelle Saint-Martin (MSM), ne percevront plus de la CAVIMAC que la part obligatoire ; la part complémentaire sera servie par la Mutuelle Saint-Martin.

Pour faciliter le service des assurés mutualistes, la CAVIMAC transmettra l'état informatique du décompte de la MSM qui pourra ainsi servir la part complémentaire sans intervention des assurés. Une telle procédure sera généralisée pour les autres mutuelles.

➤ **ASSURANCE VIEILLESSE :**

Sur le plan des pensions, il n'y a pas, à ce jour, d'information précise sur les éventuelles modifications des régimes de retraites, dont la retraite servie par la CAVIMAC.

Néanmoins, des contacts sont en cours avec les pouvoirs publics pour savoir quelles pourraient être les conséquences concrètes de la volonté affichée des pouvoirs publics d'améliorer les retraites les plus basses.

Par ailleurs, une démarche a été entreprise afin que les modalités de gestion de l'allocation supplémentaire du Fonds de Solidarité Vieillesse appliquées à la CAVIMAC soient harmonisées sur celles du Régime Général.

En matière d'aides ménagères, des inquiétudes ont pu légitimement se développer dans les collectivités du fait de la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) servie par les Conseils Généraux.

Après un an de montée en charge de cette prestation, il est rappelé que la CAVIMAC continue à servir les aides ménagères pour les personnes âgées les moins dépendantes (groupe Iso Ressources 5 et 6). Elle continue à servir les aides financières compensatrices aux collectivités qui en font la demande ainsi que les aides ménagères à caractère collectif.

Néanmoins, elle recommande, lorsque les assurés en ont besoin, de faire appel aux Conseils Généraux pour obtenir des aides pour les assurés les plus dépendants.

A ce sujet, une lettre de la direction sociale du Ministère indique que les maisons de congrégation ne doivent pas être considérées comme des établissements d'accueil de personnes âgées ; à ce titre, elles sont considérées comme des domiciles.

Dans ces conditions, l'APA, à titre individuel en remboursement de services payant, peut être versée sur demande dans les maisons de congrégation.

Enfin, il est rappelé que le Forfait Soins Infirmiers (FSI), versé par la CAVIMAC, continue d'être assuré dans le but d'éviter une hospitalisation, à l'exception des maisons qui obtiendront ou qui ont obtenu la qualification d'Etablissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). En effet, il n'est pas envisageable de cumuler pour un même malade deux prestations de soins.

En conclusion, il est indiqué que le temps des grands aménagements législatifs et réglementaires qui ont secoué la CAVIMAC depuis huit ans est à peu près achevé.

Il y a lieu donc maintenant de se mobiliser sur l'amélioration concrète du service aux assurés et aux collectivités qui a été rendu possible grâce à l'ensemble des réformes négociées entre les représentants des cultes et les pouvoirs publics.

Quelques infos pratiques :

La CAVIMAC a un site Internet depuis octobre 2000 : www.cavimac.fr

Boîte aux lettres :

soit contact.cavimac@cavimac.fr

soit cliquer sur l'icône représentant une enveloppe en bas à gauche de la page d'accueil

Début 2003, ce site a été actualisé, enrichi. Il présente davantage de documents, et en particulier les circulaires.

Le directeur de la CAVIMAC répond lui-même aux questions posées par courrier électronique.

En 1994, la CAVIMAC traitait 580 000 dossiers dans l'année. Pour 2001, il y en a eu 1 214 000. Cette augmentation tient à l'accroissement des dépenses de « médecine de ville », corrélatif à des

temps de séjour réduits à l'hôpital, du fait de l'option pour le maintien à domicile des personnes atteintes dans leur santé.

Pour l'instant, la quantité de dossiers « sur papier » et de ceux enregistrés directement sous forme informatique sont à égalité ; la formule électronique remplacera probablement peu à peu les « dossiers papier », bien qu'elle tende à l'éclatement des actes (visite du médecin, pharmacien, laboratoire...).

L'espérance de vie moyenne progresse de 3 mois chaque année, pour l'ensemble de la société française. Dans les monastères, cette modification n'est pas seulement répercutée, mais accrue par le mode de vie : on y compte quatre fois plus de centenaires que pour le reste de la France.

L'A.S.I.M

Alliance Santé Inter Monastère

➤ **ORIGINE DE L'A.S.I.M. :**

L'ASIM a été lancée à la suite de la session des infirmières responsables d'infirmieries, organisée en juin 2001, à En Calcat ; session où le Docteur de Bataille nous a, à plusieurs reprises, vivement conseillées de nous organiser sans tarder, afin que nos infirmieries puissent continuer à recevoir de l'aide. En effet, nous a-t-il dit, vu l'orientation de la politique de la santé et les restrictions budgétaires, seules les unités de soins reconnues pour leur compétence professionnelle, pourront à l'avenir, avoir quelques chances de recevoir des aides financières. Avec la nouvelle loi de l'APA, les cas d'attribution du FSI se trouvent limités et à long terme, l'existence même du FSI ne risque-t-elle pas d'être menacée, si nous ne nous mobilisons pas pour la défendre ? Le Dr de Bataille a beaucoup insisté pour que nous constituions, dès maintenant, un groupement de professionnel(le)s de la santé pour faire connaître et défendre notre spécificité monastique face au pouvoir public. Mais cela « suppose une parole commune de notre part », une parole « qui ne craint pas de se manifester haut et clair », a-t-il redit encore récemment lors d'une rencontre dans la région Midi-Pyrénées.

A la demande du Bureau du SDM, l'ASIM a été créée quelques mois plus tard, en novembre 2001, quand un petit groupe d'infirmières, ayant participé à cette dernière session, s'est réuni à l'Abbaye Notre Dame de Chambarand. Là nous avons défini ses statuts, ses objectifs, et constitué des groupes de travail. (Le compte rendu a été publié dans le Lien des Moniales de janvier 2002).

➤ **QU'EST-CE QUE L'A.S.I.M. ?**

Elle est un regroupement de moniales infirmières ou professionnelles de santé, exerçant leurs compétences dans leurs monastères ou leurs communautés. Agissant au sein du Service des Moniales (SDM), elle se donne **pour objectif** de :

1- Promouvoir la qualité de vie – santé de tous les membres de la communauté (prévention, hygiène de vie, soins).

2- Représenter l'ensemble des infirmieries des communautés monastiques auprès des diverses instances existantes ayant compétence et autorité.

3- Faciliter l'information, la réflexion et la formation.

L'ASIM est une commission dépendant du SDM qui s'occupe de toutes les questions de santé

touchant nos communautés. Elle n'est pas une association indépendante de moniales infirmières : pour toutes les décisions et questions importantes, la coordinatrice en réfère à la Présidente du SDM. Mais pour une indispensable autonomie de fonctionnement, nous avons un petit budget propre, (généreusement accordé par la Fondation des Monastères).

➤ **L'ENTREE DES FRERES DANS L'A.S.I.M.**

De leur côté, les Frères réfléchissaient également sur les questions de santé. Et après la réunion du Bureau de la CMF de février 2002, le Père René Hugues de La Cheysserie, président de la CMF, a demandé à Mère Marie-Chantal, Présidente du SDM, si nous accepterions de les accueillir au sien de l'ASIM, pour former, avec nous, une seule commission santé moines-moniales. Après plusieurs contacts avec le Père Massein, abbé de Saint Wandrille, et coordinateur de la commission santé des Frères, nous nous sommes tous retrouvés, les 4 et 5 septembre derniers à Thiais, au monastère de l'Annonciade ; nous étions 18 Frères et Sœurs présents. Ce furent les premiers pas d'un cheminement monastique commun sur les questions de santé, qui deviennent de plus en plus aiguës dans nos monastères au risque de déséquilibrer la vie des communautés et celle des Frères et Sœurs soignants.

➤ **COMPOSITION ACTUELLE DE L'A.S.I.M. :**

L'ASIM comprend 15 Sœurs et 6 frères :

Du côté des Sœurs :

-S. Marie-Noëlle (bénédictine d'Urt), et S. Marie-Bernard (carmélite de Bayonne) déléguées du Bureau du S.D.M.

-S. Anne-Chantal (trappistine de Chambarand), actuellement Coordinatrice de la commission.

-S. Frédérique (bénédictine de Dourgne).

-S. Anne-Marie (dominicaine de Dax).

-S. Marie-Jo (de Chartres) et S. Roselyne-Marie de (Niort), carmélites.

-S. François-Bernard (bernardine de Saint André-les-Lille).

-S. Marie Jean-Baptiste (de Nice), S. Pascale-Marie (de Béziers), S. Marie de l'Annonciation (de Mazamet), S. Claire-Bénédictine (de Cormontreuil), S. Christine-Marie (de Nantes), clarisses.

-S. Hedwige (de Blagnac) et S. Camille (de Laucourt), Sœurs de la Communauté des Béatitudes.

Du côté des Frères :

- Père Pierre Massein (bénédictin de Saint Wandrille), délégué de la CMF.
- Père Gueric Reitz-Sejotte (trappiste de la Grande Trappe).
- Frère Elie Vuillemin (trappiste d'Acey).
- Frère Bernard Meynial (de Randol), Frère Patrick Leblanc (de Maylis), Frère François-Marie Conort (de Belloc), bénédictins

Lors de l'assemblée générale de l'ASIM, en septembre, nous avons élu (pour un an) une coordinatrice (S. Anne-Chantal) - un secrétaire (Frère Patrick) - une trésorière (S. Marie-Jean-Baptiste), ainsi qu'un petit bureau composé de deux Frères et de deux Sœurs : S. Anne-Chantal, F. Patrick, F. Bernard et S. Christine-Marie, bureau qui se réunira deux fois par an pour assurer le suivi du travail.

L'ASIM est encore très jeune (14 mois depuis sa création fin novembre 2001 et seulement 4 mois en tant que commission mixte) ; elle est encore en recherche dans son mode de fonctionnement. Cependant au vu des réactions qui nous sont déjà parvenues elle semble bien répondre à un besoin réel exprimé par un certain nombre de nos communautés.

➤ LE TRAVAIL DÉJÀ RÉALISÉ PAR L'A.S.I.M. ET SES PROJETS :

Dans un premier temps, selon le souhait exprimé par plusieurs communautés, nous avons cherché la possibilité d'achats groupés de matériel d'infirmier. Dans ce but nous avons contacté LE CEDRE. Mais après plusieurs rencontres, nous avons vu que l'A.S.I.M. en tant que tel, ne pouvait pas adhérer au CEDRE, et nous avons clos le dossier.

Nous avons travaillé quelques dossiers comme l'A.P.A., la fiche de fonction de l'infirmière, la constitution d'un dossier médical et essayé de répondre à une question qui nous fut posée : L'embauche éventuelle d'une infirmière laïque comme responsable d'une infirmerie de monastère (les expériences déjà faites dans ce domaine, ce qu'il faut faire ou ne pas faire...) ; ces dossiers sont disponibles dès maintenant pour ceux que cela intéressent. Des sœurs cherchent aussi des renseignements pratiques touchant les soins infirmiers proprement dits, en particulier dans des revues spécialisées (formation permanente des infirmier(e)s). Sœur Frédérique de Dourgne se charge de collecter ces documents et les transmettra, par la suite, à ceux qui en feront la demande. (Nous en publierons la liste détaillée).

Lors de notre assemblée de septembre, nous avons eu la joie d'un partage avec S. Fabienne, Prieure bénédictine de Saint Thierry, qui a été aussi

infirmière de sa communauté. Elle était venue nous parler de la réflexion qui se fait dans la famille bénédictine au sujet du vieillissement et des essais de solutions déjà réalisés dans ce domaine ; en particulier à partir d'une enquête lancée vers le mois de mars l'année dernière. Enquête transmise ensuite par la CMF à tous les Frères.

Nous avons repris ce questionnaire, en le remodelant, en vue d'une enquête sur le plan national, au mois d'octobre dernier. Environ 190 réponses de communautés nous sont parvenues : beaucoup seraient favorables à un partage d'expériences (par écrit ou par des rencontres régionales, pour 50% d'entre elles, et aussi à la création d'un groupe de réflexion sur ce sujet au niveau de l'ASIM elle-même).

Des sœurs continuent à travailler à partir de ce questionnaire.

Autre travail de l'A.S.I.M. : l'organisation des sessions pour les infirmières de nos communautés lui sont désormais confiées. Les Frères ayant des besoins différents des nôtres, dans ce domaine, continueront leurs propres sessions de formation.

- Deux projets pour les mois à venir :

1- Lors de notre rencontre de septembre, il nous est apparu clairement que la question de l'APA/FSI dépassait largement le domaine et les compétences des responsables d'infirmieries, et concernait autant les Supérieur(e)s et les Économés. On a donc émis le souhait qu'un petit groupe composé de quelques Supérieur(e)s, Économés, responsables d'infirmierie et de personnes compétentes en matière juridique de administrative puisse réfléchir ensemble autour de ces questions. Mère Marie-Chantal, Présidente du S.D.M., me charge de vous dire qu'elle est en recherche de personnes pouvant constituer ce petit groupe de réflexion.

2- Autre projet qui nous tient à cœur, et auquel nous nous préparons : La rencontre avec la CAVIMAC et la Mutuelle Saint Martin. Nous espérons qu'elle pourra avoir lieu lors de notre prochaine assemblée générale en septembre.

EN CONCLUSION :

Dans beaucoup de nos monastères, les questions de santé deviennent de plus en plus aiguës, au risque de déséquilibrer la vie des communautés et celle des frères et sœurs soignants ; aussi, il devient urgent **de réfléchir ensemble sur l'avenir de nos infirmieries**, non seulement immédiat, mais encore à long terme, sur les types d'aides dont nous avons le plus besoin, celles que nous voulons conserver ou demander, et **d'être vraiment solidaires** dans ce domaine pour avoir plus de chances de les obtenir.

S. Christine-Marie, clarisse, Nantes

PRESENTATION DU CLUB D'ETUDES ET DE REFERENCEMENT « LE CEDRE »

PAR MESSIEURS ERIC CHEVALLIER ET FRANÇOIS ROBIN

Le Cèdre est un club d'achat qui fédère des établissements chrétiens à travers toute la France : écoles, communautés religieuses, diocèses, maisons d'accueil, sites de pèlerinages, etc.

En permettant à ses adhérents de réaliser des économies de temps et d'argent, le Cèdre souhaite, à sa place, s'associer et favoriser la mission de l'Eglise sous toutes ses formes :

- accueil des plus pauvres
- éducation
- œuvres sociales
- activités pastorales et missionnaires

Le Cèdre est susceptible d'accueillir également des établissements non confessionnels qui apprécient les modalités de fonctionnement du groupement et souhaitent bénéficier de ses services, tout en respectant son orientation ecclésiale spécifique et l'identité de ses adhérents. Ces établissements œuvrent essentiellement dans le secteur social (sociétés d'insertion, foyers de jeunes travailleurs, etc).

Création	1998
Nombre d'adhérents	300
Effectifs	8 personnes
Situation juridique	SARL
Directeur-fondateur	Eric Chevallier

L'idée qui a inspiré la création du Cèdre est la suivante : Eric Chevallier, étant directeur du pèlerinage de la communauté de l'Emmanuel à Paray le Monial pendant quelques années, a dû faire face à de nombreux achats de fournitures et matériel. Devant renouveler la photocopieuse de l'association, il a cherché quel pouvait être le meilleur fournisseur, et il y a passé du temps. Il s'est aperçu que, dans la même période, plusieurs autres associations de Paray le Monial avaient fait les mêmes démarches, et que chacun de son côté avait recherché pour son propre compte une nouvelle photocopieuse. Il s'est rendu compte que cela avait demandé une grosse somme de temps et d'énergie, et qu'un club d'achat, qui aurait de bons fournisseurs à proposer, ferait gagner du temps et de l'argent à ses adhérents.

Le Cèdre fonctionne par régions. Au 1^{er} janvier 2003, il y a 8 clubs régionaux en France. Dans chaque club régional, les adhérents font leurs achats auprès d'un réseau de fournisseurs

référéncés. Ces fournisseurs sont choisis à l'issue d'un appel d'offres et selon les règles suivantes :

- le choix est fait par les adhérents au cours d'une commission de référencement
- chaque club régional du Cèdre fait son propre choix, en totale indépendance des autres clubs
- 2 fournisseurs sont retenus pour chaque marché

Le Cèdre n'est pas un fournisseur, mais un « service achat » : il recherche pour ses membres les meilleures conditions du marché. Grâce au travail qu'il effectue, ceux-ci gagnent un temps précieux et font de substantielles économies, de 10 à 40 %, voire plus.

Il n'y a aucune obligation de quantité : il ne s'agit pas d'achats en gros. Il n'y a pas besoin de faire des stocks pour avoir des prix intéressants. Il suffit de passer ses commandes directement auprès des fournisseurs référencés en rappelant qu'on est adhérent du groupement.

Les adhérents du Cèdre s'engagent à suivre les choix faits par le groupe et donc à acheter chez l'un ou l'autre des fournisseurs retenus.

Cet engagement fort des adhérents du Cèdre permet d'obtenir les meilleurs prix possibles, les fournisseurs étant très sensibles à cette règle d'exclusivité.

Le respect de cette règle garantit la qualité des prix et la crédibilité du club.

Le système de Club d'achat fonctionne d'autant mieux que ses membres sont de gros adhérents. Pour ce qui est des petits monastères, c'est un choix délibéré de la part du « Cèdre » de leur ouvrir la possibilité d'y participer, par solidarité et comme un geste envers les monastères. Ils peuvent bénéficier des mêmes conditions que les plus gros adhérents. Ils ont aussi la possibilité de ne s'engager que pour quelques secteurs de consommation qui les concernent plus directement.

La cotisation annuelle est de 506 Euros HT quel que soit le nombre de marchés sélectionnés, à laquelle s'ajoute un droit d'entrée, payé une seule fois, pour chaque marché de consommables choisi. Ce droit d'entrée est de 1 % du budget du marché de consommable considéré, l'année précédant le paiement du droit d'entrée.

MARCHES TRAITES EN 2002-2003 PAR LE CEDRE :

Consommables (fournitures de bureau, produits d'entretien, appareillage électrique divers, alimentation, fuel, produits d'incontinence, etc...)
Prestations de service (restauration, prévention des risques sanitaires, expertise et aide à la vente de meubles et objets d'art, audit des taxes, protection incendie, téléphonie – où des économies substantielles sont susceptibles d'être réalisées)
Investissements (bureautique – photocopieurs et autres – assembleuses-agrafeuses-plieruses, mobilier, équipement de cuisine...)
Voyages et événements ponctuels (dont notamment location de chapiteaux...)

MONASTERES ET ABBAYES ADHERENTS AU CEDRE :

Club Ouest : Solesmes (Bénédictins et Bénédictines), Saint Wandrille, Carmel d'Alençon
Club Rhône Alpes : Tamié, Sept Fons, Triors, Aiguebelle, Randol, Visitation de Voiron, Dominicaines de Chalais, Carmel d'Ars
Club Sud Ouest : En Calcat, Echourgnac, Tournay, Le Pesquié, Maylis, Clarisses de Lourdes, Carmel de Saint Sever
Club Ile de France : Limon, Saint Thierry, Carmel de Frileuse, Carmel de Nogent
Club Bourgogne Franche Comté : Grâce Dieu, Flavigny, Cîteaux, Clarisses de Poligny, Dominicaines de Paray, Carmel de Dijon
Club Sud Est : Le Barroux (Bénédictins et Bénédictines), Lérins, Ganagobie

PERSONNES A CONTACTER, ADRESSE :

Les délégués régionaux peuvent donner des renseignements complémentaires :
Clubs Nord, Ouest et Ile de France, Benoît Chamussy
Tel 06 07 09 37 72 b.chamussy.lecedre@wanadoo.fr

Clubs Bourgogne, Franche Comté, Rhône Alpes, Sud Est et Sud Ouest, François Robin
06 60 87 40 37 f.robin.lecedre@wanadoo.fr

LE CEDRE

1 Allée des Chapelains
71600 PARAY LE MONIAL
Tel : 03 85 81 69 88
Fax : 03 85 81 69 89
adm.lecedre@wanadoo.fr

PRESENTATION DU « LIEN DES MONASTERES POUR LE COMMERCE » (LMC)

LMC est un regroupement libre de monastères, sous la forme d'association régie par la loi de 1901.

Son but est d'aider ses membres dans leurs démarches commerciales, en particulier la vente de certains produits – mais cela pourrait concerner toute autre activité.

Cette association a principalement été constituée en vue de la commercialisation de compléments alimentaires fabriqués par un laboratoire pharmaceutique. En effet, cette structure a permis d'établir un contrat d'exclusivité entre le fabricant et les membres de LMC. Ces derniers peuvent être les sociétés commerciales des monastères, ou des sociétés liées à la commercialisation de produits monastiques.

Après étude, une partie seulement des produits fabriqués par le laboratoire ont été retenus par les monastères. Ces produits se présentent sous forme de gélules, d'infusions, de soupes en sachets, de gels. Ils ont des effets sur la digestion, ou la détente (le sommeil), ou la circulation sanguine, ou les régimes amincissants. Il peut

arriver que de nouveaux produits soient mis au point (ainsi, dernièrement, un sirop d'eucalyptus).

Tous ces produits sont vendus sous la marque **BONNE FÉE NATURE**.

À l'heure actuelle, Frère Samuel, cistercien de Bellefontaine, est le Président de LMC, Sœur Pascale, bénédictine de Chantelle, Vice-Présidente, Frère Alain, cistercien du Désert, secrétaire, et Sœur Catherine, bénédictine de Kergonan, trésorière.

Outre les membres cités ci-dessus, l'association comporte comme membres d'honneur un médecin qui est à l'origine de cette collaboration, et le Président de Monastic.

La participation à LMC suppose l'engagement, de la part des responsables de magasins monastiques, à suivre la formation dispensée par le laboratoire pharmaceutique, de façon à pouvoir assurer la présentation des produits vendus, et à expliquer les conditions optimales de leur utilisation. Cette formation a lieu une fois par an.

Pour tout renseignement, s'adresser au Président de LMC

Abbaye Notre Dame de Bellefontaine, 49122 BÉGROLLES EN MAUGES
Phonefax 02 41 75 96 48 E-mail lmc-president@bellefontaine-abbaye.com

*Présentation effectuée par Père Gérard, ocsu,
Abbaye de Bellefontaine,
Au nom du Président de LMC, empêché*

COMPTE RENDU SUR L'ACTIVITÉ DE LA CMA

LES MEMBRES DE LA CMA

Mère Myriam Fontaine, Père Gérard Joyau, Mesdames Marie-Laure Beauchesne, Madeleine Tantardini, Messieurs Pierre Avignon, Jean-Loup Albouze, Jean Congourdeau, Sœur Benoît Garret, Monsieur Bernard Landouzy, Père Achille Mestre, Sœur Marie-Christine Gillier, Frères Mathias Gravier, Philippe Hémon, Pierre-Marie Jourdan, Monsieur Olivier Lebel, Madame Félicité Gasztowtt.

Les réunions ont lieu environ tous les deux mois, 5 réunions en 2002, depuis septembre dans les nouveaux locaux de la Fondation des Monastères, rue Dutot.

1 - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION

1. 1 - Nous faisons mémoire de Monsieur François Bonnelle, préfet honoraire, décédé en juillet dernier, après une longue maladie.

1. 2 - Madame Brigitte Estrangin, après de nombreuses années au service de la Fondation des Monastères, a décidé de consacrer plus de temps à sa famille. Madame Marie-Laure Beauchesne la remplace comme secrétaire générale de la Fondation.

1. 3 - Nous accueillons trois nouveaux membres :
- Monsieur Bernard Landouzy, qui accepte de mettre à notre disposition ses compétences acquises tout au long d'une longue carrière de préfet et de conseiller d'état.
- Madame Madeleine Tantardini, juriste, qui intègre le secrétariat de la Fondation.
- Le Frère Philippe Hémon, cellier de l'Abbaye de Tamié, qui vient enrichir la présence monastique de notre commission.

2 - LE GUIDE FISCAL

2. 1 - Il est sorti et a été envoyé à toutes les communautés.

2. 2 - Je signale une erreur page 69 : La taxe sur la formation professionnelle continue, de 0,15% de la masse salariale brute, est due par tous les employeurs, quel que soit le nombre de salariés, même s'ils ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage, qui n'est due que par le secteur lucratif.

La taxe pour l'effort de construction n'est due que par les employeurs qui ont plus de 10 salariés.

3 - QUESTIONS DIVERSES

De nombreux monastères interrogent la Fondation sur des problèmes fiscaux, juridiques, sociaux. Je n'en cite que quelques-uns.

3. 1 - Les reçus fiscaux pour les dons.

- Seules les associations dont l'objet inclut « une œuvre laïque d'intérêt général » peut délivrer des reçus fiscaux. Rares sont les monastères qui sont dans cette situation, même s'ils ont la reconnaissance légale.

- Une association d'« amis du monastère de ... » peut difficilement dire qu'elle a pour objet « une œuvre laïque d'intérêt général ». Il faut une véritable relation avec le public, dans un certain type d'activité, hors culte.

- Les honoraires de messe ne sont pas à considérer comme des dons puisqu'ils ont une contrepartie. De plus ils sont versés à une personne physique et non à une association, donc il n'est pas question de donner un reçu fiscal.

- Donc si le donateur tient à avoir un reçu fiscal, il doit faire son don à la Fondation, qui en reverse 95% au monastère.

3. 2 - La TVA 5,5 % sur les travaux.

- Quand il s'agit de travaux à l'hôtellerie le problème est délicat, car l'administration n'accepte pas le taux à 5,5.

- Cependant nous conseillons de l'appliquer car l'hôtellerie est une partie intégrante du monastère. Par précaution il vaut mieux ne pas employer les mots « hôtellerie » ou « maison d'accueil », justement pour bien monter qu'il s'agit du monastère.

- Précisons qu'il s'agit de travaux d'aménagement dans des bâtiments de plus de deux ans, mais pas d'installation, sauf si le matériel installé est fixé au mur ou au sol.

4 - LA VALEUR D'ENTRETIEN

- Les relations avec la Direction Générale des Impôts ne se sont pas poursuivies cette année, car la Conférence des Evêques de France a préféré attendre que se précisent les contacts à très haut niveau qui ont eu lieu entre le gouvernement et l'Eglise de France.

- L'administration a uniquement affirmé qu'il ne serait rien fait quant à la valeur d'entretien.

- Ce qui veut dire que la circulaire La Martinière n'est pas supprimée et que la valeur d'entretien n'est pas abrogée.

- Mais de notre côté, nous avons à nous préoccuper de ce problème.

- Le guide fiscal donne beaucoup de précisions, mais il est important que tous les monastères se mobilisent pour approfondir cette question.

- Deux groupes de cellériers en ont parlé, ce qui a donné lieu à un compte rendu assez étoffé.

- Le 27 novembre une réunion de travail a regroupé des représentants de plusieurs groupes de cellériers qui ont entre autre approfondi la question.

Toutes ces réflexions ont été soumises à la CMA.

Il semble important qu'une cohérence existe entre les monastères quant à la compréhension et surtout à la mise en pratique de la valeur d'entretien.

Pour ce faire il est souhaitable qu'un code d'application de la valeur d'entretien soit rédigé. Ceci permettra d'éviter des pratiques fantaisistes qui ne peuvent que discréditer le monde monastique. De plus ceci montrera à

l'administration que les monastères respectent des directives de façon responsable.

Pour que ce code d'application soit accepté par tous il est nécessaire que tous les monastères participent à la réflexion préalable à sa publication.

Nous invitons donc les cellériers à mettre au programme de leur réunion de cette année un temps d'échange sur la valeur d'entretien, la compréhension que chacun a de la Circulaire La Martinière, les pratiques actuelles de chacun, etc.

Pour aider à cette réflexion un avant projet du code d'application sera envoyé auparavant.

Avant toute publication de ce code il y aura des allers-retours nombreux entre les rédacteurs, la CMA, et la commission administrative de Monastic.

Je rappelle, pour terminer ce chapitre, que si un monastère a un control fiscal il est bon de prévenir la Fondation ou Monastic, qui pourront intervenir en cas de problème sur la valeur d'entretien.

*Frère Mathias, bénédictin
Abbaye de la Pierre qui Vire*

COMMISSION COMMERCIALE

Rapport d'activités

Depuis l'assemblée générale de février 2002, notre commission s'est réunie trois fois : à Paris, pendant le repas le jour de l'assemblée générale de 2002, à Jouarre, le 6 février 2002, et à Paris le 3 février 2003.

La première rencontre à Paris était destinée à préparer la réunion des responsables de magasins monastiques, qui a eu lieu à Echourgnac début décembre 2002.

Cette réunion était animée par Monsieur Pierre Jouy, formateur et consultant en marketing. Nous étions 22 participants. L'enseignement sur le thème « gestion d'exploitation et analyse des ventes » était concret et bien adapté à nos besoins. Le groupe des participants était assez homogène, et le nombre restreint a permis un bon travail de groupe.

Nous avons apprécié la disponibilité de Pierre Jouy au service des monastères, et si nous avons des questions à lui poser, il y répondra volontiers. S'il accepte, nous pourrions même insérer ses coordonnées dans la liste des « personnes-contact ».

La suite de cette réunion sera une session axée plus particulièrement sur la gestion des librairies monastiques. Un petit comité de trois personnes l'organise : Frère Guillaume, de La Pierre qui Vire, Frère Samuel, de Bellefontaine, et Anne Catherine, qui travaille au magasin du Mont des Cats. Pour ceux qui voudraient en savoir plus, contacter Frère Guillaume de La Pierre qui Vire.

Une partie importante des réunions de la commission commerciale est toujours consacrée à l'étude des demandes d'attribution de la marque Monastic. Nous essayons d'apporter si c'est nécessaire quelques précisions sur les règles d'étiquetage, etc.

Durant notre réunion d'hier, on nous avait demandé de nous pencher sur la question du « document unique » d'évaluation des risques professionnels, que tous les employeurs de main d'œuvre (et beaucoup de communautés monastiques en sont) ont l'obligation d'établir pour le présenter aux inspecteurs du travail ou à la médecine du travail s'ils le demandent. Ce document devait être établi pour le 8 novembre 2002. Il s'agit d'établir, pour chaque poste de travail (cuisine, infirmerie, environnement...) la liste

- des accidents possibles
- des remèdes à envisager
- des opérations de prévention à mettre en place.

La commission a préparé un tableau simplifié (qui sera envoyé avec un prochain Monastic informations) pour donner quelques exemples. On y indiquera des sources de renseignements (documents, internet, etc). Parmi le foisonnement de documents préparatoire que l'on peut trouver, on peut signaler le site internet :

www.simt24.org

C'est une bonne occasion de rappeler que nous devons nous soumettre à la législation du travail : heures de travail réelles à déclarer, etc.

Je vous remercie de votre attention.

*Sœur Marie Noël, cistercienne,
Echourgnac*

Les activités 2002 du Groupe des monastères fabriquant des Hosties

Le groupe des Hosties a tenu sa deuxième rencontre en Août 2002 (24 sœurs étaient présentes, représentant 17 communautés sur 45.). Et il prépare la 3^{ème} pour Août 2003. Entre temps, une commission de 6 membres assure l'envoi des circulaires et la préparation des petits dossiers suscités par les problèmes qui se présentent.

La commission comprend : 1 cistercienne, 1 bénédictine, 1 clarisse 1 carmélite et moi-même en tant que faisant partie du conseil de Monastic, et enfin Monsieur Saunier comme conseiller technique.

Au cours de l'année 2002, nous avons préparé une enquête

1. Sur les ventes des 5 dernières années. Beaucoup d'entre nous constatait une baisse des ventes... mais dans le vague. Nous avons essayé de préciser.
2. Sur les prix que nous pratiquons au présent. (Grande variété d'évaluation ; grande variété d'épaisseurs, diamètres, etc. Et aussi grande variété de pratiques de ventes, remises, reventes, etc)

Monsieur Saunier nous a aidées à faire une analyse des résultats obtenus. Mais déjà rien que les tableaux et graphiques regroupant les données provenant d'une vingtaine de Monastères sont un acquis intéressant à la disposition des 45 Monastères.

Au cours de l'année, Monsieur Saunier a aidé 7 communautés à faire le calcul des coûts directs. Et à la rencontre d'Août 2002, il a pu nous commenter un tableau faisant le rapport « Coût direct / Prix de Vente ». Et nous faire apprécier l'intérêt de ce travail. Entre autres remarques qui en découlent, voici les principales :

- dans l'ensemble nos prix sont un peu trop faibles.
- Le prix des hosties blanches pour fidèles, non gravées, devrait tendre à être le même que celui des hosties dorées pour fidèles.
- les résultats de ces calculs peuvent aider au discernement quand des décisions sont à prendre pour les réaménagements des postes de travail.
- ils aident les sœurs qui participent au travail à le percevoir comme un travail d'équipe, où l'on est solidaires.
- Ces analyses devraient également nous amener à gagner du temps en réfléchissant à nos

habitudes de travail pour supprimer les gestes inutiles, les distances inutiles, etc.

Nous avons aussi travaillé sur la notion de qualité : la qualité ce n'est pas la perfection, c'est la conformité à des critères définis... Nécessité de définir des critères de qualité en corrélation avec les attentes du client.

À la rencontre du mois d'Août, nous avons des jeux et des tests pour lesquels chacune avait apporté des hosties.

Il a été grandement question de l'entretien des machines. Des machines simples, mais quand il y a un problème on ne sait pas toujours où s'adresser. Surtout quand le fabricant de la machine est loin : frais de déplacement astronomiques.

Enfin une sœur de l'Abbaye d'Ubexy nous a fait un exposé très intéressant sur les farines ! La plupart d'entre nous n'imaginait pas qu'il faille déterminer tant de critères pour qualifier une farine apte à la fabrication des Hosties.

Nous avons parlé de la place des hosties sur Internet, de l'histoire du pain eucharistique, la catéchèse par les visites d'ateliers d'hosties, etc.

Dans le quatrième trimestre 2002, nous avons dû répondre sur Internet, à une demande d'un confiseur qui cherchait un fabricant de plaques de pain azyme. Et ce n'est pas la première fois qu'une demande de ce genre nous parvient.

Nous avons répondu que ce n'est pas du tout la même fabrication car il s'agit d'amidon et non de farine. Les machines sont différentes aussi. C'est l'occasion de nous constituer un petit dossier en commission par correspondance (e-mail, fax, téléphones) sur lequel nous travaillons en vue de le communiquer à tous les autres monastères et d'avoir leurs avis et accord pour une réponse officielle.

Cela peut être un exemple de la façon dont nous fonctionnons. Entre les 6 membres de la commission, nous préparons une proposition (par correspondance, e mail etc.) sur laquelle nous demandons l'avis ou l'accord des 40 autres monastères. Il y a ainsi 3 ou 4 ou 5 circulaires par an... qui préparent les rencontres, transmettent des informations et des réflexions et demandent des avis...

*Sœur Marie-Dominique, carmélite
Saint Germain en Laye*

GRUPE DES FROMAGERS

La réunion annuelle des fromagers a eu lieu cette année à Belloc.

Je ne vais pas revenir sur les différents points de notre rencontre qui, somme toute, est toujours assez similaire. Voici une réflexion qui jaillit des événements, et qui permet de « situer » les fromagers dans l'association Monastic.

Il y a une quinzaine d'années, le gros souci des fromagers d'abbayes, était d'affirmer la spécificité de nos productions. Toutes les fromageries d'abbayes, à cette époque, transformaient elles-mêmes le lait qu'elles achetaient ou que la ferme de l'abbaye produisait. Nous avions donc le contrôle de toute la chaîne.

Il y a une dizaine d'années, Monastic a commencé à se poser la question de l'utilisation de la marque. Pouvait-on accorder la marque à un produit dont la communauté monastique n'avait qu'une partie de la maîtrise ? En clair, était-il permis d'accorder la marque pour des fromages seulement affinés dans l'abbaye ? Au départ, la réponse a été négative, et l'abbaye de Belloc, qui fut la première à réduire le travail de fromagerie à l'affinage, a dû enlever le logo monastic de ses étiquettes.

La situation a continué à évoluer, non seulement pour les fromages, mais pour l'ensemble des productions d'abbayes. Parmi les critères d'attribution de la marque, la maîtrise de la chaîne de production devint de plus en plus accessoire. On prit le tournant de dire que l'important, pour la marque, est d'affirmer que tel produit est le gagnant d'une communauté monastique.

Sur les dix dernières années, l'évolution dans les fromageries a évolué vers la seule pratique de l'affinage. Après Belloc, ce fut Belval, puis Laval et Echourgnac. Les laiteries-fromageries de La Trappe et de Campénéac ont arrêté, tandis que, l'an dernier, la fromagerie d'Orval a été confiée

complètement à des laïcs. L'abbaye de Chambrand se pose actuellement des questions quant au devenir de sa fromagerie.

Les raisons de cette évolution sont diverses. D'une part les communautés monastiques sont moins nombreuses en personnes que jadis. Les forces physiques, ne sont plus non plus ce qu'elles étaient il y a vingt ou trente ans. De plus, les coûts d'investissements pour le renouvellement du matériel, le suivi qualité et les exigences de plus en plus contraignantes font que nous nous posons de plus en plus souvent la question de notre avenir. En fromageries d'abbayes, les plans prévisionnels ne dépassent plus 5 ou 10 ans. Cela vaut également pour le Mont des Cats, malgré le fait que nous produisons du fromage depuis 1870.

Le propos des fromagers vous paraîtra peut-être pessimiste. Non, mais réaliste. Une fromagerie d'abbaye en bonne santé est un très bon gagnant. Mais elle est gourmande en personnel, tant en nombre de personnes qu'en compétences fromagères et en santé physique. Les communautés vieillissantes, ce qui vaut pour nous tous, ont du mal à trouver les bras pour la fromagerie d'une part, et pour l'ensemble des besoins communautaires d'autre part. C'est la raison pour laquelle autant de communautés ont pris l'option de se limiter à l'affinage.

La question qui se pose dès lors est de savoir si la marque « monastic » a encore de l'intérêt pour les fromageries ? La DGCCRF s'est penchée sur la question de savoir si les fromages affinés dans les abbayes, mais fabriqués dans des ateliers industriels, avaient le droit de recevoir la marque, et la réponse a été négative. On peut le regretter, car les fromages permettraient de distribuer à grande échelle le logo « monastic ». Cela n'enlève en rien l'intérêt de faire partie de Monastic, bien évidemment...

*Père Bernard-Marie van Caloen,
Abbaye Sainte Marie du Mont des Cats.*

NOTE :

Durant l'assemblée générale elle-même, le président de Monastic a exprimé son étonnement devant les prises de position exprimées dans le rapport de Frère Bernard-Marie concernant la marque Monastic et son évolution. Le règlement d'attribution de la marque Monastic a été établi en accord avec la DGCCRF, organisme d'État chargé, entre autres fonctions, de la vérification des produits, de leurs étiquettes, etc. ; les contraintes qui nous ont été imposées - que le produit bénéficiant de la marque soit effectivement fabriqué par une communauté vivante, à l'intérieur de son enceinte - peuvent nous paraître démesurées ou inadaptées ou inadéquates ; nous ne sommes pas, pour autant libres de les changer à notre guise, selon ce qui nous convient. Le conseil d'administration est prêt à écouter toutes les remarques ou suggestions dans ce domaine; il ne peut modifier ce qui n'est pas de son ressort.

HOMÉLIE

Mc 5,21-43

Mardi de la 4^e semaine du TO - Année B

Une particularité de l'évangile que nous venons d'entendre est qu'il contient deux récits de teneur différente, mais dont l'un est inclus dans l'autre. Il est d'abord question de la fille de Jaïre qui est mourante, puis on passe à la guérison de la femme qui avait des pertes de sang, pour revenir en finale à la fille de Jaïre. Le procédé se retrouve ailleurs chez saint Marc. Il indique à chaque fois un message important à recevoir, un message qui relie entre eux les deux récits. Par exemple au chapitre 3, il y avait un lien profond entre la démarche des frères de Jésus et l'accusation des scribes, deux narrations qui s'entrelaçaient.

Un premier lien, relevé par les Pères de l'Eglise, est le chiffre 12 : l'hémorroïsse est malade depuis 12 ans, la fille de Jaïre a 12 ans. Cela dit, on ne voit pas très bien comment avancer sur ce chemin. A première vue, tout semble opposer la femme hémorroïsse et la fille de Jaïre.

La première est une femme qui est blessée dans sa vie profonde, car selon le Deutéronome, « le sang, c'est la vie » (Dt 12,23), ce que ne manquera pas de préciser le Lévitique : « La vie de toute chair est dans le sang » (Lv 17,11) L'hémorroïsse se trouve selon la Loi impure, ce qui lui interdit tout contact avec ses semblables, comme pour les lépreux. Mais c'est précisément par un contact que tout va se dénouer. En même temps que la guérison, la femme va retrouver la société, elle réintégrera les siens qui la bannissaient. On serait tenté de dire que c'est toujours par une blessure que Jésus s'introduit dans une vie. Il trouve une brèche, une précarité qui est déjà une prière. Il y a des blessures en chacun de nous. Les assumer dans la foi, tel est notre travail, tel est le défi que nous avons à relever, l'aventure qu'il nous est donné de vivre. La Pâque des Hébreux est en lien profond avec les plaies d'Egypte, en particulier celle qui frappe les premiers-nés des Egyptiens. Par nos blessures, c'est la Pâque du Christ qui advient. Le Christ nous invite à un passage, au passage d'une certaine mort à une vraie vie. Y a-t-il vraiment autres choses que ces brèches dans la muraille de nos repliements et de

nos petites choses pour nous ouvrir à la réalité de la foi ? Au risque d'un christianisme fragile ! Sans la reconnaissance de nos blessures, il n'y a pas de foi chrétienne authentique.

L'hémorroïsse est ignorée et anonyme, tandis que la fillette que Jésus va ressusciter est connue par le nom de son père, un père bien respecté en tant que chef de synagogue. Saint Marc nous le redit à quatre reprises. Tout semble opposer les deux récits, mais ce qui les relie au plus profond, ce n'est pas le chiffre 12, bien évidemment, c'est la démarche de foi partant dans chacun des cas d'une impuissance, de la reconnaissance de sa propre faiblesse. Contrairement à l'hémorroïsse, Jaïre est reconnue par la communauté dans laquelle il vit. Et il est très entouré, même s'il s'agit de gens d'une désespérante inutilité. Si l'hémorroïsse souffrait autant des médecins que de son mal, Jaïre est accablé par les pleureurs qui font beaucoup de bruit pour rien. Jaïre a aussi ses blessures, même si elles ne paraissent pas. Il y a des pauvretés spirituelles qui valent toutes les maladies du monde. Et elles sont véritablement cachées. Il y a bien des morts spirituelles qui ne paraissent pas, mais qui entravent le cheminement de la foi. Quelle puissance l'égoïsme n'a-t-il pas dans notre propre cœur pour nous empêcher d'adhérer pleinement à la cause de l'Evangile ?

TALITHA KOUËM. Cette parole nous est adressée aujourd'hui. Elle s'adresse à chacun de nous personnellement : lève-toi. C'est un appel qui retentit sans cesse à travers toute l'histoire des croyants. Lève-toi, car il te faut aller toujours plus loin, jeter le filet plus au large, ou avancer en eau profonde. Lève-toi pour vivre la pâque du Christ, discerner son passage dans l'histoire des hommes. Lève-toi pour reconnaître dans les blessures de Jésus ta propre guérison, le salut qui vient au-devant de toi t'apporter l'amour d'un Père en quête de sa créature enfermée en elle-même. **TALITHA KOUËM** : Dieu nous invite sans cesse sur le chemin de la foi qui se vit inséparablement comme une rencontre et comme une mission.

P. André ARDOUIN, bénédictin

Ligugé.

Père Gérard Joyau, Président,
Et les membres du Conseil d'Administration

Ont le plaisir de vous inviter à la prochaine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
De l'ASSOCIATION « MONASTIC »

Qui se tiendra le **MERCREDI 4 FÉVRIER 2004**
(et non le mardi 3)

À Paris,
À l'auditorium du Centre Sèvres

Nous vous prions de bien vouloir prendre bonne note de la date.

Nous espérons vous y accueillir très nombreux.

Toutes informations et documents utiles
vous parviendront en temps opportun.